



15ème législature

Question N° : 28312	De Mme Ericka Bareigts (Socialistes et apparentés - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé (M. Taquet)		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Protection des enfants victimes de violence intra-familiales	Analyse > Protection des enfants victimes de violence intra-familiales.
Question publiée au JO le : 14/04/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 21/07/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé sur la protection des enfants. Cette période de confinement est propice, plus qu'à l'habitude comme les chiffres le démontrent, aux violences intra-familiales. Ce constat semble particulièrement significatif dans les territoires marqués par une forte précarité sociale. Deux exemples illustrent tristement ce phénomène. Premièrement, le petit Daoudja, âgé de 6 ans, a été battu à mort par son père le 27 mars 2020 à Tremblay-en-France, en Seine-Saint-Denis. Il est décédé le 29 mars. Deuxièmement, une fillette âgée de 4 ans à Saint-Denis de La Réunion qui s'est vue prescrire l'équivalent de 15 jours d'interruption temporaire de travail (ITT) lorsque son père, après avoir asséné des coups à sa femme, s'en est violemment pris à elle. S'il existe une plateforme téléphonique et un portail numérique, ces enfants sont pour beaucoup d'entre eux totalement coupés de tout lien social et institutionnel. Il leur est impossible de solliciter un adulte tiers. L'autre adulte, bien souvent la mère, est la plupart du temps également victime de ces violences et vit dans la peur des représailles. Ils sont donc confinés, seuls, dans la violence quotidienne et leur construction personnelle en pâtit fortement. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement mettra rapidement et concrètement en place en terme de prévention et d'informations afin de protéger ces enfants.